



Séance du jeudi 14 décembre 2023

Date de la convocation: 14/12/2023

Date d'affichage de la convocation : 14/12/2023

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD

Votants: 10

Pour:
10

Représentés:

Secrétaire de
séance:
LABOURDERE
Bertrand

Excusés: Jean-Mathieu CASSAGNE

Absents:

Objet: APPROBATION APD ET PLAN DE FINANCEMENT PROJET RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL - DE_2023_024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DE_2023_008 du 27 mars 2023 sur l'approbation du projet de rénovation du logement communal social conventionné « Palulos » qui charge Monsieur le maire de conduire les travaux de rénovation sans le concours d'un maître d'œuvre,

Vu l'ampleur des corps d'état sollicités, le service ingénierie du département du Gers, qualifié pour nous accompagner dans ce projet, nous recommande de nous attacher les services d'un maître d'œuvre, et ce pour plusieurs raisons :

- La qualité du projet,
- La charge de travail,
- Les compétences requises,
- L'équilibre économique.

Vu la lettre de consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre adressée à deux architectes en date du 20 juin 2023,

Vu le dossier de candidature retenu de Madame CASTETS Fabienne, architecte DPLG à Vic-Fezensac, seule à concourir pour ce projet, qui accepte la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu l'acte d'engagement de mission de maîtrise d'œuvre signé en date du 27 juillet 2023, sur la base de délégation d'attribution du conseil municipal au maire (Cf.DE_2023_015 du 03 juillet 2023)

Vu la présentation des différentes esquisses descriptifs et estimatifs du maître d'œuvre examinée par le conseil municipal,

Vu la maquette numérique en 3D des avant-projets sommaires (APS) basée sur les esquisses, exposée par le maître d'œuvre au conseil municipal, en date du 25/09/2023,

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD), réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APD d'un montant de 130 463,51 TTC, est susceptible de bénéficier de plusieurs subventions.

L'estimation du montant des travaux en phase APD d'un montant de 98 272,00€ HT sert de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ;

Décide,

D'APPROUVER l'avant-projet définitif (A.P.D) valant engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux ;

D'APPROUVER le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 98 272,00€ ;

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant 01 au marché de M.O. fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, au regard du coût prévisionnel des travaux et tous documents s'y rapportant d'un montant de 98 272,00€ HT ;

Suite à l'approbation de l'APD, le plan de financement de cette opération serait le suivant (117 111,30€ HT - 130 463,51€ TTC) :

Coût prévisionnel de l'opération	130 463,51€
Dont :	
Subvention Fonds vert 50 %	65 231,00€
Subvention Conseil Départemental DDR+ 15 %	17 566,00 € (sur HT)
Subvention Conseil Régional 9,2 %	12 000,00 €
Programme LEADER 7,35%	9 594,00 €
Autofinancement	26 107,51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le plan prévisionnel de financement des travaux, comme indiqué ci-dessus ;

ATTESTE que ce projet de rénovation fera l'objet d'un commencement des travaux après acceptation des dossiers complets de subventions ;

MANDATE Monsieur le maire à établir les dossiers de subventions aux autorités habituelles ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le 15/12/2023